

Motion pour l'accès libre et gratuit à l'information dans les bibliothèques publiques

L'ABF réaffirme son attachement « aux principes de liberté et de gratuité d'accès aux documents et aux informations dans les bibliothèques publiques. Elle affirme, en conséquence, son opposition radicale à

toute mesure tendant à limiter cet accès et en particulier :

- A toute forme de paiement de l'entrée dans une bibliothèque de collectivité ou d'établissement public, pour

la consultation des documents

- A tout paiement exigé pour chaque document emprunté, auprès de l'utilisateur ou de la bibliothèque. »

abf

GRUPE PARIS

Association des Bibliothécaires Français
Reconnue d'utilité publique

Lettre ouverte au Bureau national de l'ABF

A la suite de divers échanges qui ont eu lieu entre les membres du Conseil d'administration du *Groupe Paris* au lendemain du Congrès de Bordeaux, lors de notre dernière réunion du 22 septembre 1997, nous avons jugé opportun d'adresser au Bureau national de l'Association nos remarques sur l'organisation des futurs Congrès. Nous souhaitons ainsi faire part de notre point de vue sur la vie de l'Association et son avenir et nous vous prions d'en prendre connaissance avec l'esprit de coopération dans lequel elles ont été formulées :

Sur l'organisation matérielle du Congrès, il nous paraît essentiel, pour la bonne tenue des débats comme du Salon professionnel, que le choix des locaux soit fait avec le plus grand discernement. En particulier, le choix de la situation géographique ne devrait pas se faire au détriment de la qualité des installations. Celles-ci doivent être les plus adaptées et les plus confortables possibles, afin d'éviter la désaffection ou la dissipation des congressistes. Ceci est valable aussi bien pour les réunions plénières que pour les assemblées de section, en particulier pour les sections minoritaires qui ne doivent pas, de ce fait, faire figure de « parents pauvres » des activités statutaires.

Sur le contenu des colloques, il n'est pas normal qu'à l'issue du Congrès, on ait la profonde impression que le thème n'ait pas été suffisamment traité, que les intervenants n'aient pas posé toutes les questions en tenant compte de la différence d'opinion, de la diversité des bibliothèques et des corps professionnels qui font la richesse de l'Association. Il est souhaitable, qu'à l'avenir, les présidents de séances aient une meilleure maîtrise des débats, qu'ils assurent un équilibre entre les divers courants et tendances, qu'ils privilégient l'expression des problèmes professionnels et techniques plutôt que celle d'opinions à coloration corporatiste ou syndicale, voire politique. Il existe d'autres lieux pour débattre de ces problèmes en dehors de l'Association.

Si la diversité des adhérents de l'Association n'était pas respectée, surtout lors des moments privilégiés que sont les congrès nationaux, nous pensons que l'avenir de l'ABF, en tant qu'association professionnelle ayant une grande tradition déontologique et ayant su, de longue date, rassembler l'ensemble de la profession, pourrait à terme être menacé. Si un certain nombre de nos collègues ne se sentent plus, autant qu'auparavant, représentés au sein de l'Association, ils pourraient être tentés de quitter l'ABF pour rejoindre d'autres associations professionnelles.

Ainsi, nous souhaitons attirer l'attention des responsables nationaux sur cette dérive et contribuer à mieux faire vivre et prospérer notre Association à laquelle nous sommes ardemment attachés.

Tatjana Gail Atone
Pour le Conseil d'administration,
la Présidente

24. 9. 97

7, rue des Lions St-Paul - 75004 Paris - Téléphone (1) 48 87 97 87 - Télécopie (1) 48 87 97 13
SIRET 744 205 403 00040 Code APE 9723